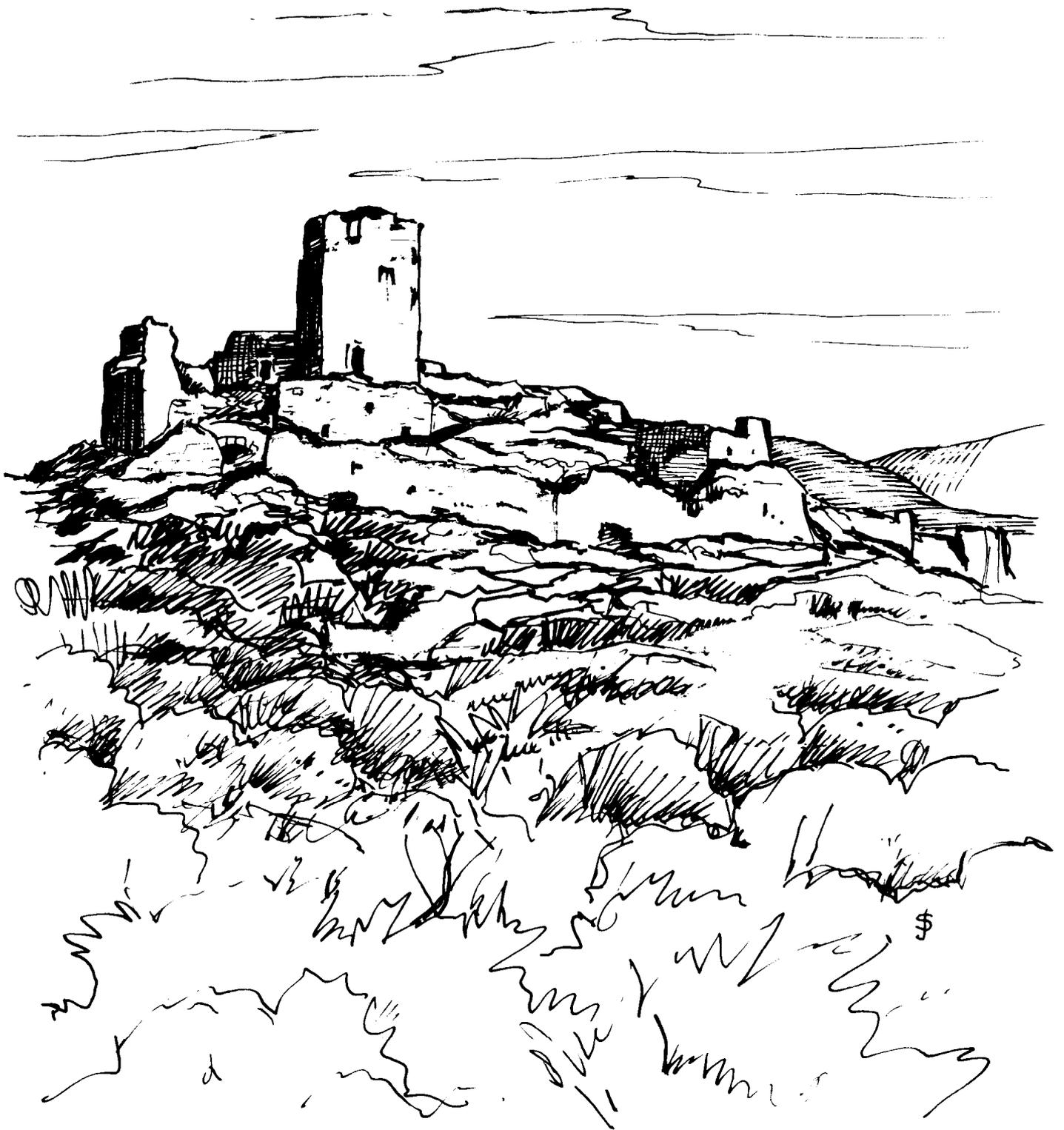


LO PUBLIAIRE

Sant Bauzelenc



Au Sommaire de ce Numéro

Editorial	2
La saga des élections.....	3/4
Des idées pour la nouvelle municipalité.....	4
Réflexions.....	5
Le Campotel	5
Rambo et le pépé	6/7
Une histoire authentique.....	7
Amis pêcheurs.....	7
Je me souviens !	8
Voici quelques réponses	8
Notre sous-sol, notre paysage, une passionnante corrélation.....	9/11
Les enfants en cuisine.....	11
Des nouvelles du Sénégal.....	12
Agonés et sa boucherie.....	12
Nouvelles activités.....	12
Deux romans à lire	13
La grotte des demoiselles.....	13
Il vient de Naître	13
Couleurs et senteurs de la garrigue	14
Alimentation et cancer	15
Comptes rendus des CM	16/23
Etat civil	23
Permanences	23
Histoire du château de Montoulieu	24

Illustration page de couverture
- (Le CASTELLAS de Montoulieu) -

Reproduction interdite de tout ou partie de
texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans
le journal

"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Bonjour le nouveau millénaire.

Cette fois, c'est bon. Nous sommes bien aujourd'hui dans le XXI^e siècle et dans le 3^e millénaire. Tout le monde est d'accord, que ce soit depuis le 1^{er} janvier 2000 ou depuis le 1^{er} janvier 2001. Certes, cela n'a pas beaucoup d'importance pour nous, dans la vie de tous les jours. Et on n'a guère été affecté par le bouleversement que certains prévoient dans la mémoire des ordinateurs qui gèrent en grande partie nos affaires personnelles, administratives ou financières, etc. Toujours est-il que ce marquage du temps soulève le fait que rien n'est immuable ou définitif. L'article de Bruno Granier nous aidera à essayer de mieux situer ce genre de préoccupation dans le cadre immense de ce qui l'a précédé et que nous pouvons à peine imaginer... Il n'empêche qu'à notre échelle de lilliputiens... Nos trois communes évoluent, comme le reste du monde, à une allure qui, parfois, donne un peu le vertige, surtout si on est dans le camp des seniors et qu'on n'est pas encore accro au portable, à l'ordinateur ou à internet. Mais il faudra bien s'y faire si on ne veut pas que nos jeunes nous traitent de dinosaures. En attendant, petit à petit, ou par saccades, le centre de Saint-Bauzille lui-même se demande s'il est encore le centre, et pour combien de temps. En

effet, une annexe de la pâtisserie s'est construite sur le Chemin Neuf. Plus récemment, le bureau de tabac, la boulangerie et l'épicerie ont suivi. Nouveautés absolues ? Pas tout à fait. Il y a quelques années, la pharmacie, la poste, le Crédit Agricole, et même la mairie, en avaient déjà fait autant sans que cela pose, dans l'esprit des habitants, la question de l'identité du village. Aujourd'hui, il en est autrement et chacun comprend que le Saint-Bauzille d'hier, c'est fini. Vive le Saint-Bauzille d'aujourd'hui avec ses deux ronds points, son espace des berges de l'Hérault et son antenne Bouygues. Un autre pays commence, avec le siècle et le millénaire nouveau un pays qui garde ses racines et sa mémoire, mais qui s'engage résolument dans l'avenir sans état d'âme. Lo Publiaire essaiera de le suivre dans cette mutation qui a beaucoup d'exigences. Il souhaite de tout cœur à ses lecteurs de vivre cette conversion dans les meilleures conditions possibles, surtout pour les plus jeunes. Et il souhaite aussi à tous, comme le veut la tradition, une bonne et heureuse année, une bonne santé, un travail sérieux et régulier pour les uns ou une paisible retraite pour les autres, et la réussite de la vie personnelle de chacun, qu'il soit papé ou mamée, parent, adolescent ou enfant. Bonne entrée dans le nouveau millénaire.

Jean Suzanne.

Lo Publiaire Sant Bauzelenc

Journal d'information trimestriel :

Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

(Association loi de 1901)

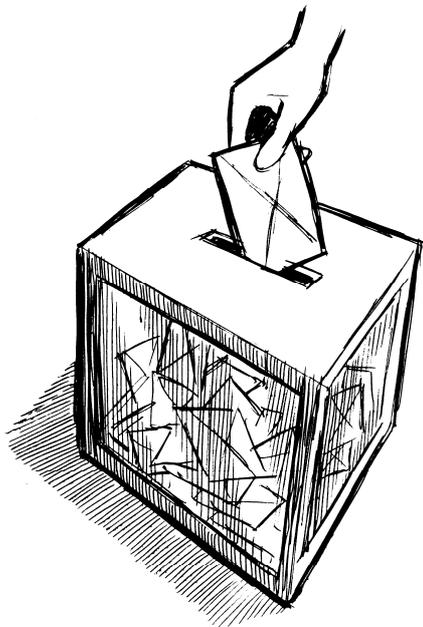
Rue de la Roubiade

34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Président : Jean SUZANNE - Composition : Thierry CELIE - Rédac. : Signataires des articles
Impression : Arceaux 49, 1027 rue de la croix verte, Montpellier

Prochaine parution N° 61 Avril 2001

La saga des élections ou Vive Monsieur le Maire !



Dans quelques semaines, les citoyens de nos trois communes prendront la direction de la salle que la mairie met à leur disposition tous les 6 ans. Et ceci afin qu'ils viennent manifester (en secret) leur préférence (ou leur réserve) envers des personnes qui peuvent être leur parent leur voisin, ami, concurrent, ou carrément adversaire et qui osent se proposer pour se charger pendant 6 ans, des intérêts communaux (c'est-à-dire communs à tous les habitants de la commune). Avant, il y aura eu une période plus ou moins longue de contacts privés, de sondages prudents, de propositions délicates entre individus ou groupes, formels ou informels, en vue de la constitution d'une ou plusieurs listes précises. Sur chaque liste, ne s'y inscrit pas qui veut. Car il faut trouver, entre colistiers, un certain nombre d'intentions communes, ou tout au moins, un langage commun, voire à la limite des rancœurs communes. C'est un travail minutieux et peu propice à la médiatisation immédiate. Les citoyens "ordinaires", ceux qui ne cherchent pas à se

présenter, ou ceux que personne n'a l'intention de solliciter pour le faire, ne perçoivent de ce travail de fourmi, que quelques échos affaiblis, quelques rumeurs discrètes, parfois contradictoires. "Il paraît qu'un tel va être mis à l'écart" ou "On dit que tel autre a invité le cousin du premier à être son second de liste" ou "J'ai l'impression que (il) ou (elle) ne veut plus se présenter". Si on interroge l'intéressé(e), il (ou elle) répond par un vague "On y réfléchit".

Et des bruits circulent, à l'occasion de rencontres, ici ou là, dans la Grand-Rue, place du Christ ou ailleurs, à deux ou trois, entre des nouvelles de la santé, des précisions météorologiques ou des échanges de souvenirs, à propos du dernier décès au village. Chacun y va de ses suppositions, ses intuitions, ses critiques ou ses louanges, tout en observant une prudente réserve sur ses propres intentions. Mais on ne peut pas dire que ces prochaines élections déclenchent un intérêt général extraordinaire. On n'est plus au temps où la bagarre gauche-droite ou laïquards-bigots, mobilisait toute la population, déclenchait des disputes publiques, braquait des familles entières les unes contre les autres. Ces scènes folkloriques ne figurent plus que dans l'évocation du passé par nos anciens. Aujourd'hui, sinon dans les médias, du moins au niveau de monsieur tout le monde, la "politique" n'intéresse plus grand monde. Et ceux qui s'y

engagent ne bénéficient pas toujours de la considération confiante de leurs concitoyens.

Il n'empêche qu'on ne peut pas se passer d'eux. Alors petit à petit, les listes s'ébauchent, se précisent, se confirment, ou encore se constituent laborieusement avant de se diluer et de disparaître faute d'avoir trouvé une base suffisamment consistante. Ainsi en est-il de bien des rêves humains à travers l'histoire, la grande, ou celle de tous les jours. Parmi les "acteurs" de cette ébullition souterraine, il y a les "futés", ceux qui n'en sont pas à leurs premières armes, qui connaissent la musique et savent (ou croient savoir) où ils vont. Il y a aussi les "neufs", les enthousiastes, parfois généreux, parfois naïfs. Et de part et d'autres, des calculateurs et des idéalistes. Aux citoyens "ordinaires" de reconnaître les uns et les autres à travers ce qu'ils savent déjà d'eux, de leur vie, leurs habitudes, leurs fréquentations. Car, dans un village, les candidats aux élections ne sont pas simplement un nom ou un portrait sur les affiches, mais la plupart du temps des personnes concrètes, qu'on connaît parfois depuis l'école primaire, avec qui on a fait les vendanges, on a dansé au bal, on a été à la chasse ou à la pêche, on a eu des rapports amicaux ou conflictuels, et dont la vie privée n'est plus un secret pour personne.

C'est pourquoi, au moment du lever du rideau, quand les listes officielles sont déclarées, que les tracts

commencent à être distribués, les électeurs, surtout ceux du "cru", font moins attention aux programmes (qu'ils ne prennent pas toujours au sérieux) qu'à l'identité de ceux qui s'en réclament et aux mobiles, proclamés ou réels, qui peuvent rassembler les colistiers.

Partant de là, ils sont appelés à voter, pour la liste entière, ou non ; Car dans nos petites communes, l'électeur a le droit de rayer, sur une liste, le ou les noms qu'il veut, et de les remplacer, s'il le veut, par le ou les noms d'un autre candidat d'une autre liste ou ne figurant sur aucune liste. Et l'élection se fera au prorata du nombre de voix que son nom aura obtenu personnellement sur les bulletins, listes communes ou listes "panachées". Au fait, quel bel adjectif (dérivé du mot panache) pour le résultat d'une action qui exprime quand même la réserve que le citoyen est reconnu en droit de manifester sur la

façon dont sont constituées les listes !

Puis, les élections passées, les triomphes calmés, les déceptions digérées, un nouveau Conseil municipal commence à exercer son mandat. Au début, dans l'enthousiasme des commencements, tout au moins pour la majorité s'il y a une opposition. Les difficultés internes n'arrivent pas tout de suite, si elles arrivent, et n'apparaissent que plus tard encore, si tant est qu'elles apparaissent un jour. Mais c'est là un autre chapitre qu'il est trop tôt (ou trop tard) d'aborder ici.

Reste qu'en mars, nous aurons tous à élire le 1er Conseil municipal du 3e millénaire de notre village. L'appel que nous avons lancé dans l'éditorial du N°58 de l'été 2000 pour que nos lecteurs disent ce qu'ils aimeraient que soit la gestion de leur commune, n'a pas eu beaucoup de succès. Sont-ils suffisamment optimistes et tranquilles pour l'avenir de

cette gestion, sont-ils indifférents pour ce chapitre qui pourtant nous intéresse tous, ou encore sont-ils blasés et ne croient-ils plus à leur propre rôle vis-à-vis de la "politique" en général ?

Toujours est-il qu'Agonès, Montoulieu et Saint-Bauzille auront les conseillers municipaux que nous aurons élus. Il y aura sans doute des nouveaux, mais aussi des anciens. Ce sera une autre aventure, avec une inévitable routine, mais aussi des nouveautés et des surprises, bonnes ou mauvaises, des déceptions et des progrès. Et, comme par le passé, on continuera à les louer, à les supporter ou à les critiquer. Ainsi va la vie.

Et bon courage pour tous les candidats, qu'ils soient élus ou non. Comme on dit dans le sport : "Le principal, c'est de participer".

Jean Suzanne.



**Le
courrier
des
lecteurs**

Vers la création d'une association du "Vieux village"

La circulation est trop importante dans la grande rue ;

De la place du Christ à la pharmacie, on pourrait inverser le sens de circulation n'y passeraient que ceux qui ont à y faire. Le Crotou pourvu de feux tricolores pour accéder au chemin neuf. La rue de l'Agantic mise en partie à un seul sens de circulation, pouvoir la descendre jusqu'à la grande rue, mais ne pas la remonter, à partir de la rue Neuve.

Par fortes pluies l'eau entre dans les garages, les caves

voire les maisons. Il faut abaisser le niveau de la chaussée. Pourquoi pas faire des trottoirs de chaque côté, là où on le peut. Ça réglerait en même temps le problème du stationnement, puis un rétrécissement de la rue. Ou simplement refaire les caniveaux ou en mettre un seul au milieu. Au lieu de goudronner, y mettre des pavés ou des autobloquants. La création de nouveaux lotissements sur les hauts de Saint Bauzille, sans évacuation des eaux pluviales par l'intermédiaire de "puits de pertes", risque

d'aggraver le problème.

Depuis qu'il y a des containers le village n'a jamais été aussi sale ! Quant ils sont pleins, les détritiques s'amassent à côté. Il faudrait en mettre davantage et les désinfecter surtout l'été.

Voilà des arguments de campagne électorale. Nous voulons voir un village, beau et propre. Pourquoi pas demander son classement ?

Jean FORT

Je me suis amusé à mettre noir sur blanc ces quelques réflexions, qui peut-être vous amuseront,

- ♥ L'argent est honorable, c'est le fric qui est détestable.
- ♥ Lorsque l'on s'aperçoit que l'on est plus ému par le sourire d'un bébé heureux que par la vue d'une jolie femme, alors vous savez que vous êtes devenu un homme âgé.
- ♥ La Via Domitia s'étendait de Cadix à Rome et la Via Appia de Brindisi à Rome. Est ce pour cela que l'on dit que "Tous les chemins mènent à Rome ?"
- ♥ Au début de l'an 2000 : il y a une cagnotte que l'on n'a jamais vue et une cassette que l'on a perdue ! Cela fait désordre.
- ♥ Je n'aime pas l'expression "oeil pour oeil, dent pour dent". Je n'y vois que 2 borgnes et 2 édentés.
- ♥ Dans un conflit, tous les combattants ont une mère.
- ♥ On ne vit pas de souvenirs, mais avec ses souvenirs.

- ♥ La mort est une maladie que l'on contracte dès la naissance.
- ♥ De quelle manière peut-on convoquer ultérieurement un S.D.F. ?
- ♥ Depuis quelques temps, la restauration nous sert, comme une nouveauté, une mise en bouche ! Mais cela fait 40 ans qu'après m'être rasé, ma femme réclame sa "mise en bouche", une bise que je fais avec joie !
- ♥ Il y a ceux qui sont remarquables, ceux que l'on a remarqué, et tous ceux qui font tout et n'importe quoi pour se faire remarquer.
- ♥ De par le monde, la vraie richesse est de ne pas avoir faim, de ne pas avoir soif l'été, et de ne pas avoir froid l'hiver. Alors ne nous plaignons pas trop .
- ♥ Les gens qui ne rient jamais ne sont pas des gens sérieux.

Guy RYOTTE-DENANCY.
Avec la complicité de ma femme.

Le Campotel : mise en gérance



**Le
courrier
des
lecteurs**

“ **Bonjour.**

Je m'appelle Jean-Marie ANDUJAR et ma compagne Josette. Nous habitons la région biterroise, à Boujan très exactement. Je suis très heureux d'avoir été choisi par Monsieur le Maire et ses Administrés pour être gérant du Camping et du Campotel (délégation de service). Je les en remercie vivement.

Ceci dit, Saint-Bauzille est un charmant village qui nous plaît beaucoup. Il y a pas mal d'activités et des endroits charmants à découvrir.

Nous remercions également l'Office du Tourisme qui a collaboré avec nous pour cette première saison qui s'est bien passée.

En espérant que les saisons prochaines se passeront de même.”

Tarifs 2001	Une nuit		Une semaine du samedi 16h au samedi 10h					
	4 personnes		5 personnes		4 personnes		5 personnes	
Hors saison	200f	30.49 euros	230f	35.06 euros	1300f	198.17 euros	1500f	228.66 euros
Juillet / Août	230f	35.06 euros	250f	38.11 euros	1500f	228.66 euros	1600f	243.90 euros
Taxe de séjour		<i>Adulte</i>		<i>Enfants - 10 ans</i>		<i>Enfants - 4 ans</i>		
<i>Juillet et Août uniquement</i>		2f	0.30 euros	1f	0.15 euros			

Pour tous renseignements : Campotel des gorges de l'hérault, route de Ganges, 34190 St Bauzille de Putois
tél: 04 67 73 74 28 ou portable : 06 87 59 16 06

Rambo et le pépé *Un conte de Jean Suzanne*



Un jour de printemps, je me promenais dans la garrigue, entre le col de la Cardonille et le Pic Saint-Loup. J'avais marché un bon bout, hors des routes et des sentiers trop fréquentés.

La fraîcheur si agréable du début du jour avait fait place à un air tiède sous l'effet du soleil qui montait de plus en plus haut dans le ciel d'un bleu intense. Il était temps de trouver un petit coin à l'ombre pour me reposer. Au bout d'une enfilade de cailloux, un bosquet de chênes verts m'attendait. Je cherchais et trouvais un endroit confortable garni d'un peu d'herbe nouvelle et je m'étendis à terre. Au-dessus de moi, le feuillage sombre jouait dans la lumière. Deux oiseaux minuscules s'y poursuivaient en zigzag. Un autre perçait le silence de son chant mélodieux. La paix. Je me suis laissé aller quelques instants à un demi-sommeil bienheureux. Une brise légère m'a réveillé, agitait l'herbe autour de moi et amenait à mes narines une belle odeur de thym. A quelques pas, parmi les brins d'herbe qui dansaient, deux courtes tiges grises en forme de longues cuillères restaient immobiles, tournées vers moi. Les deux tiges se sont un peu haussées et tout à coup, un joli lapineau m'apparut, dressé sur son

séant pour voir par-dessus l'herbe,... et me vit. Je ne bougeais pas, lui non plus, prêt à fuir. Ça a duré un bon moment. Puis il s'est approché, son petit nez s'agitait. Il a croqué une feuille de pissenlit, sans me quitter des yeux. Alors, sans remuer j'ai dit « Bonjour petit lapin ». Il a cessé de grignoter, ses oreilles se sont dressées. « Comment t'appelles-tu ? » Silence. Puis une petite voix m'a répondu « Je suis Jeannot... et toi ? »

Je me suis présenté et j'ai demandé « Tu n'as pas peur de moi ? » Il a fait quelques petits sauts vers moi et m'a dit « Non. Je te suis de loin depuis tout à l'heure. Tu n'as pas de fusil, pas de chien et je sais que tu n'es pas méchant. »

- Ah bon ! Ça se voit ? Mais pourquoi es-tu venu jusqu'à moi ?

- Parce que, ce matin, j'ai eu très peur et j'ai envie de raconter ce qui m'est arrivé à quelqu'un comme toi ».

Je me suis assis, adossé à un gros chêne et je l'ai écouté.

« - C'était ce matin, très tôt, le soleil n'était pas encore levé. On jouait dans l'herbe, mon frère Pierrot et moi, sous les yeux de maman qui nous surveillait. « N'allez pas trop loin » dit-elle. Pierrot n'est pas obéissant. Il fait ce qu'il veut. Et il est parti dans un buisson. Je l'ai suivi. Maman aussi. Parce qu'un renard était apparu à l'autre bout de la clairière, et nous cherchait. « Vite, plus vite » nous soufflait maman. On courrait tous les trois en direction d'un bois. Sans nous voir, le renard nous suivait de loin, à l'odeur. On ne pouvait pas rester là. Le

passage entre les murs des terrassiers s'est divisé en deux avant le bois où on pourrait se cacher. « Arrêtez-vous » dit maman. Ce qu'on a fait. Et on a regardé les deux voies qui débouchaient vers la liberté. Mais à la sortie de chacune, une difficulté. A gauche, assis sur une pierre, un vieux bonhomme, béret sur le nez, semblait somnoler, son antique pétoire posée négligemment sur ses genoux cagneux. A ses pieds, un petit chien gris était allongé, museau posé sur ses pattes avant. « Il a pas l'air méchant le pépé » dit Pierrot en se levant. D'un coup de patte maman le remit au sol. De l'autre côté, à droite, c'était autre chose. Au beau milieu du chemin, un grand gaillard se tenait debout, jambes écartées, fusil dernier modèle sur la hanche dirigé vers nous qu'il ne voyait pas encore. Bottes de ranger, tenue camouflée de para, une cartouchière à la ceinture et deux autres en travers du torse.

Un autre fusil ultra moderne posé au sol, au cas où. Sous la casquette de mercenaire de troupe de choc un regard terrifiant qui fouillait sans arrêt les moindres recoins du bois. A ses pieds, une espèce de gros monstre à quatre pattes, aux canines proéminentes, à la gueule grondante et baveuse, arc-bouté sur ses arrières et prêt à bondir.

« Houla-là, gémit Pierrot. C'est sûrement pas vers lui qu'il faut aller » et il se lève à nouveau pour s'enfuir vers l'autre côté. Encore une fois, maman le rabat au sol.

« Attendez, dit-elle. Le vieux, je le connais, un chasseur qui ne paie pas de mine,

mais il est redoutable. L'autre en zigzaguant on peut peut-être lui échapper. Il vaut mieux aller de son côté".

- Ça va pas, non ? dit Pierrot en se levant à nouveau. Tu vois pas que c'est un vrai massacreur ? Tandis que l'autre, le temps qu'il se réveille, qu'il trouve ses lunettes et les pose sur son nez, on sera déjà loin. »

- Non Pierrot. Je te demande de m'obéir, pour une fois.

- C'est trop tard » dit Pierrot qui lui échappa et fila à toute vitesse vers le vieux. Maman, aussitôt, le poursuivit pour le retenir. Affolé, en fiston obéissant, je me mis à fuir de l'autre côté de toute la force de mes pattes de lapineau, en zigzaguant, comme me l'avait dit maman.

Du côté du vieux, je

n'entendis que deux coups de feu, puis plus rien. Et je suis parti dans l'autre direction.

Face à moi, une salve meurtrière vint cribler le feuillage des alentours, soulignée d'aboiements terribles. A gauche, à droite, je courais à raz du sol le plus vite possible.

J'entendais les plombs siffler partout sans me toucher.

Le chien-fauve traversait les buissons en cassant des branches de tous côtés. Le temps de recharger et la rafale reprenait. Et cela a continué bien après que je sois parvenu hors de portée et à l'abri. Le renard apeuré par tout ce tintamarre avait dû rebrousser chemin. De loin, je voyais Rambo. De dépit, en jurant, il donnait des coups de pieds à son chien

qui gémissait. De l'autre côté, pépé, un peu voûté, montait doucement le sentier en pente, fusil à l'épaule pour rentrer chez lui suivi de son petit chien tranquille. A sa main gauche, pendus par les oreilles, les corps inertes de Pierrot et de maman. »

Et, spectacle cruel, je voyais Jeannot, le petit lapin qui étant venu me réveiller, tête basse, oreilles couchées. Comment font les lapins pour pleurer ? Jusque là je ne le savais pas.

L'histoire s'arrête là car Jeannot est parti de son côté, moi du mien. On ne s'est plus revus.

Depuis ce temps, j'ai retenu la leçon de Jeannot : Il ne faut pas se fier aux apparences.

C'était le printemps 1945, quelques mois après ma libération de prisonnier de guerre. Deux collègues de St-Bauzille, René Audibert et Farré, décédés depuis, me proposèrent une partie de chasse aux alentours.

Mon statut de jeune « libéré » me donnait le « privilège » de chasser sans permis.

Nous partîmes fusil sur l'épaule du côté de la plage et de la Roquette. Les deux copains bien décidés à revenir la gibecière pleine, l'œil un peu marqué quant à mon inculture dans ce domaine.

Ils se placèrent chacun à un

poste différent autour d'un lieu choisi, Audibert plaçant le furet dans la cavité et me chargeant d'autorité de surveiller ce qui allait se passer.

A la seconde même, le lapin poussé par le furet sortit affolé du trou et sans lui laisser le temps de lire le journal, je tirais deux coups de feu, et le voilà mort.

Satisfait de ma chasse fructueuse, je continuais à suivre mes deux camarades qui longèrent le dessus du Thaurac. Tout à coup une compagnie de perdreaux passa au-dessus de nous, Audibert et Farré tirèrent

Une histoire authentique

deux coups et moi aussi, je courus à la recherche du gibier sans le retrouver. Je me sentais un peu désappointé quand j'aperçus à mes pieds une étendue de grisets. Quel fameux ragoût ma mère allait préparer !

Voilà comment se passa ma première partie de chasse qui malgré le succès ne m'a pas donné la vocation de chasseur.

Edmond MARCOU

Particulier cherche :

Maison ou villa en location (avec ou sans jardin), sans voisins immédiats de préférence

Taille moyenne ou petite, état simple et propre; petit loyer.

Tél : M. GREINER 04.67.72.64.55 HR

Amis pêcheurs,

Suite à la fermeture du magasin de Claude, les permis de pêche 2001 seront en vente au tabac Lauzel-Balaguer sur le chemin neuf.

Nous remercions Claude CAUSSE pour toutes ces années de bénévolat, et lui souhaitons une bonne continuité dans ses nouvelles activités.



Sur le dernier bulletin du Publiaire, vous avez pu voir une photographie concernant l'école laïque de garçons de St Bauzille de PUTOIS Elle date d'avant la guerre 39 45,-,,(environ soixante ans)

Beaucoup de disparus, mais les survivants auront reconnu le couple d'instituteurs exerçant leur métier à cette époque-là dans notre village: M et Mme Belliol
Ils firent grève le fameux 30 novembre 1938 POUR PROTESTER contre l'abandon des 40heures considérées comme incompatibles avec l'effort d'armement. Cette grève fut un échec et le gouvernement

Daladier en profita pour sanctionner les grévistes par une révocation de trois jours. Je me souviens de la scène, c'est le matin, le facteur apporte le courrier. Le maître entre, il tient l'enveloppe à la main "mes enfants nous dit-il je ne pourrai assurer mes cours, je viens d'être révoqué"

Puis vint la guerre et quand Pétain s'installa, ce fut la révocation totale à cause de leur appartenance à la Franc-maçonnerie.

A la Libération ils furent évidemment réintégrés mais demeurèrent à Montpellier; je ne peux évoquer ici, avec une certaine émotion le souvenir de ceux qui furent mes premiers maîtres et que l'on peut ranger comme tant d'autres parmi ceux qu'on appela à juste titre: "les

hussards noirs de la République".

Au sujet des effectifs une simple remarque :

A l'époque il y avait 24 élèves présents au cycle élémentaire. Aujourd'hui au cycle élémentaire(c.r.de Thierry Célié) il y a 96 INSCRITS SOIT QUATRE FOIS PLUS

La comparaison n'est ni évidente, ni probante (l'école n'étant pas géminée il y avait les filles. En plus aujourd'hui, il y a l'apport de Montoulieu et d'Agonès; par contre le village était plus peuplé, mais de toute façon quelle progression!!!

André CHALIER

Voici quelques réponses à de nombreuses questions posées

1. La Route vous surveille et sera de plus en plus impitoyable !!!

Vous commettez une infraction au code de la route, vous risquez, non seulement une amende mais encore un retrait d'un certain nombre de points sur votre permis de conduire. Si l'infraction est très grave, vous devez rentrer chez vous "à pied" car votre permis de conduire ou "carton rose" devient carton rouge; il sera confisqué immédiatement par les services de police. Comment ça marche ? Votre permis de conduire ne comporte que 12 points. Ceci est valable pour tous les permis et quelque soit la date à laquelle il a été délivré.

2. Une des servitudes de voisinage -

Par temps de pluie, dont nous ne sommes pas toujours bien habitués dans notre Languedoc Roussillon avec ses 300 jours de soleil par an, ne nous étonnons pas que la nature puisse provoquer, en cas de "déluge", des dégâts chez vous mais aussi chez vos voisins.

Sachez, selon le Code Civil, que tout propriétaire de terrain doit recevoir les eaux de pluie ou de source provenant naturellement du terrain se trouvant au dessus de chez lui.

Cependant, il est bien entendu que ces eaux de pluie ou de source doivent être irriguées naturellement et sans qu'il y ait eu, de la

part du propriétaire du terrain du dessus, une évacuation différente que celle qui a été tracée à l'origine par "Dame Nature". Il faut ajouter que le propriétaire du terrain inférieur ne peut élever une digue empêchant l'écoulement des eaux naturelles sous peine d'être condamné à faire disparaître cet ouvrage. Ces irrigations naturelles ne constituent pas un trouble anormal de voisinage. On ne peut donc pas obliger votre voisin à un quelconque dédommagement.

Noël BOUTIER

L'auteur de ces lignes se tient à votre disposition pour produire d'autres articles du même genre sur la législation, si cela vous intéresse, dites-le nous

(LP)

NOTRE SOUS SOL, NOTRE PAYSAGE

UNE PASSIONNANTE CORRELATION .

Thaurac, Saint Mexis, Le Pic d'Anjeau, La Séranne, Le Suc, La Buèges, Tres Pioch, Le Bois de Sauzet, Le Mont Haut, autant de repères aussi familiers pour nous que les meubles de notre pièce à vivre, aussi chers aussi, car ils sont les témoins de notre vie depuis bien longtemps. Comme ces meubles également, ces rochers, cette terre, ces eaux ont une histoire, et bien plus longue encore que celle des arbres qui ont formé nos meubles... Il a fallu en effet plus de quatre milliards d'années pour les façonner, les bouleverser mille fois, dans des conditions de pression et de température inouïes, avant d'aboutir à la situation actuelle, à cette harmonie calme qui nous entoure et qui paraît « assez fragile » dès que l'on s'informe un peu.

La Conférence de LA HAYE qui vient de se terminer, a tenté de mettre d'accord les 180 Pays réunis là sur la réduction des émissions des SIX GAZ « à effet de serre », émissions qui entraînent un réchauffement du climat, avec, pour première conséquence, un changement du niveau des mers. On retrouve là une des plus importantes données variables de l'histoire géologique de notre sol : celle de la hauteur des eaux.

Il vient de paraître sur ce sujet un important ouvrage de 300 pages : « L'ATLAS PERI TETHIS », qui s'efforce de décrire les changements de niveau et les côtes de la mer existant en Europe, il y a 150 millions d'années (M.A.). Les cartes de l'ouvrage décrivent les rivages de cette vaste mer, nommée « **TETHIS** », qui recouvrait

tout notre pays au secondaire, ne laissant émerger que deux îles : en Bretagne et en Auvergne.

La chute de l'Empire Soviétique a eu, là aussi, un effet bénéfique car les Savants Russes – réduits au silence jusque là – ont pu enfin communiquer et mieux faire avancer la connaissance. Ne soyons pas trop angéliques, néanmoins : La recherche du pétrole profite beaucoup de ces données ! Mais après tout, c'est aussi l'intérêt de chacun de nous, dès lors qu'il faut se chauffer ou circuler.

Il était une foisLA MER !

C'est ainsi que peut débiter la longue histoire de notre SOL ! La mer omniprésente, la mer du primaire, plus vieille que « TETHIS » de 200 M.A. ! Elle couvre nos Cévennes, son fond est sans cesse remanié, il s'y dépose en quantité des vases argileuses qui deviendront nos schistes. Cette eau, ce n'est pas celle de Carnon ! C'est plutôt la Mer Morte en pire ! elle est sursaturée de sels divers, « l'air » au dessus est irrespirable... et pourtant la Vie naît là ! Des algues bleues, des Cyanobactéries : mais oui, les ancêtres de la SPIRULINE, de Ripley D. FOX, qui décrit si joliment ce moment lointain, à la page 9 de son livre « SPIRULINE » : Ces Cyanobactéries, avec l'aide du soleil, se mettent à digérer l'eau saumâtre, à en extraire l'oxygène - notre précieux oxygène – puis, tant qu'on y est, à fabriquer plus compliqué, comme la Chlorophylle, clef de la vie de nos forêts et de nos tomates.

Mais cette micro cuisine salubre est « bientôt » troublée : il y a des compressions, des plissements : les sédiments sortent de l'eau, forment des montagnes énormes coiffant l'Europe, l'Amérique, l'Afrique ! C'est la **chaîne HERCYNIE**. Comme dans un fil de fer tordu, écroui, la température monte par dessous, fait fondre les roches profondes, la pression les pousse dans les fractures vers la surface... C'est ainsi que vient du Granit sous l'Aigoual, butoir prochain pour les poussées venues du Sud sur les sédiments.

Cependant, entre la pierre et l'eau, c'est toujours celle-ci qui gagne : ces montagnes toutes neuves vont se faire éroder - sur 5 ou 6000 mètres ! ... - Le relief devient plat, la chlorophylle, sous une chaleur équatoriale, fabrique des forêts. Celles-ci, parfois englouties dans les plis pressés, se transformeront avec leurs fougères, en**CHARBON**, et quelquefois bien près de nous en Cévennes.

Plus tard, le sol se dérobe, il y a des fractures dans les sédiments marins, l'une d'elles particulièrement importante, à la porte même de notre village, à **Thaurac**... Cette longue cassure, qui aura plusieurs épisodes au cours des âges, est appelée « **FAILLE DES CEVENNES** ». Elle s'étend Sud-ouest – Nord-Est, sur une longue distance, de Béziers et la Vallée de la Buèges, vers Alès, Pont d'Arc et le plateau des Gras, en passant par notre falaise de Thaurac qui en reste un

des *Témoins*. Sur la carte du BRGM qui accompagne ce texte, cette faille est matérialisée par un trait noir qui passe ici par Brissac, Monplaisir, l'Auberge, puis longe la route de la Grotte vers *La Plage* et *La Roquette*. Les glissements de cette faille ont été parfois verticaux, parfois horizontaux, ces derniers formant un peu plus tard un décalage de ...8 kilomètres vers le Nord-Est !

Les montagnes rabotées, voici que revient la MER ...la mer du secondaire, la *mer jurassique*, baptisée « *Téthys* », comme on l'a vu. THETIS recouvre nos Cévennes ! Son rivage : Alès, Saint Jean du Gard, Le Vigan Il fait un peu moins chaud car l'axe de rotation terrestre se modifie : le climat devient *subtropical*. De grosses bêtes apparaissent dans ces forêts jurassiques... les ? ... mais

oui, les enfants, les *Dinosaures* ! Pataugeant dans les marais de Sumène, de la Lieude, ils laisseront des empreintes encore visibles actuellement/

Vers 45 M.A., le sol remonte, soumis à d'énormes poussées diverses, l'Europe et l'Afrique se séparent... L'érosion continue, des fossés se forment comme à Alès ; à son tour, la mer monte - jusqu'à Lyon - puis se retire.

Brutalement, les dinosaures disparaissent : choc d'un astéroïde ? on ne sait ...

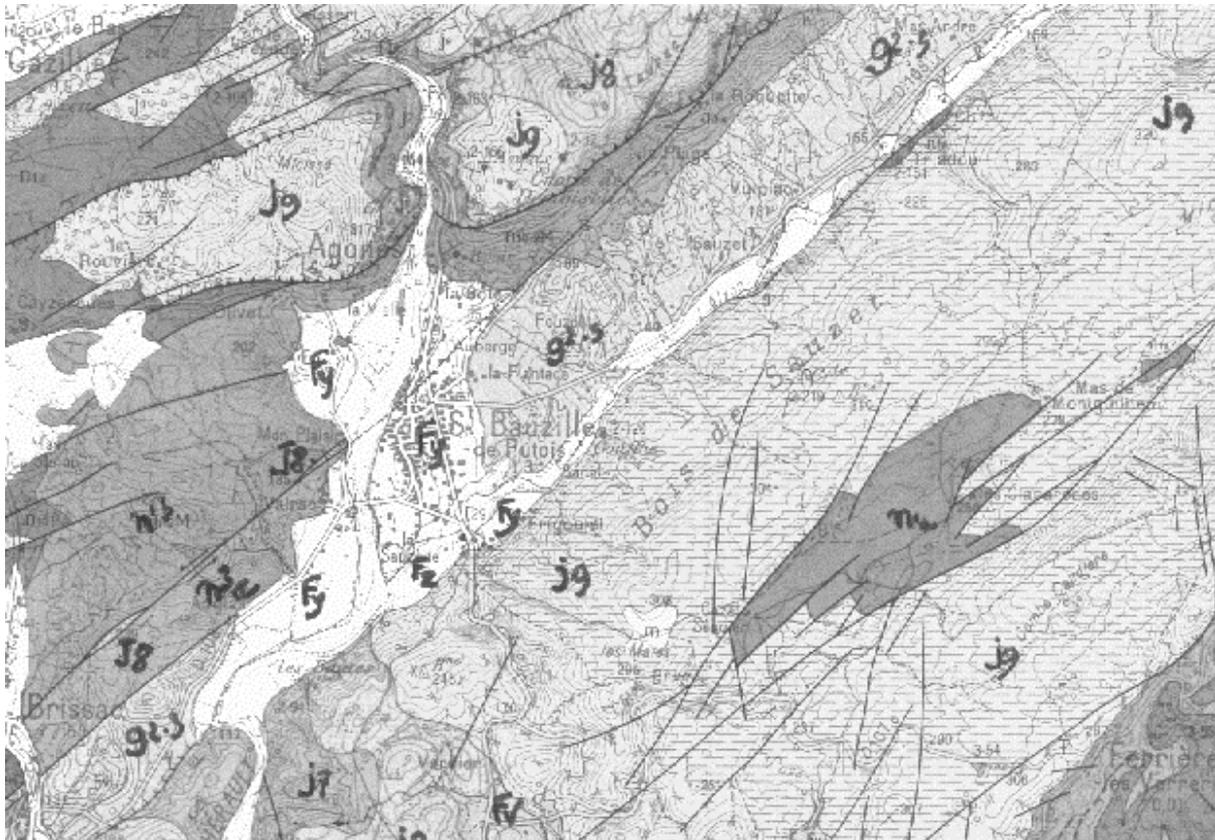
Peu à peu la température baisse, le froid s'installe vers 1,8 M.A. : C'est le début de notre *Ere Quaternaire*, le moment des GLACIATIONS. C'est un froid relatif, non polaire . Les roches calcaires, déjà bien attaquées par l'eau, subissent maintenant le gel : la formation des cavités est encore plus rapide , notre

belle *Grotte des Demoiselles* ne cesse d'embellir en se creusant ! Il y a des glaciers au fond des vallées, qui véhiculent d'énormes blocs dégringolés, jusqu'à des endroits surprenants.

ET L' HOMME EST LA ! avec sa « *fleur rouge* » dérobée à quelque orage, dans l'ambiance de la « *Guerre du Feu* », au milieu d'une nature que le froid a appauvrie et rabougrie.

Bien plus près de nous, vers 5.500, le climat se réchauffe un peu, jusqu'à plus chaud qu'actuellement. La forêt se développe à nouveau, les *Hêtres* qui avaient survécu en Camargue, reviennent chez nous ainsi que les *Chênes*, blancs ou verts. Le paysage prend enfin l'aspect que nous contemplons chaque jour.

De ces bouleversements inouïs, étalés sur une durée si difficile à imaginer, les géologues ont soigneusement suivi les



Editions BRGM - autorisation R00/10Ed. - Extrait de la carte géologique 1/50000DE St Martin de Londres. (n° 963)

traces, les yeux bien ouverts, leur marteau à la main, se promenant dans le paysage, l'évaluant, l'analysant, avec dans leur esprit toute la connaissance accumulée par l'Homme : Travail gigantesque, tenant du puzzle et du jeu de piste... De leurs recherches sont nés de précieux témoignages comme cette carte normalement accompagnée de commentaires savants auxquels nous renvoyons le lecteur curieux.

Si l'on examine soigneusement cette carte – dont l'original est coloré - on y repère de nombreux signes comportant une lettre et un ou plusieurs chiffres. Ces annotations correspondent à la nature du sol. C'est ainsi que, chez nous, nous retrouvons les renseignements suivants :

Au Quaternaire :

FV : alluvions anciennes, galets de Quartz, argiles rouges.

FY : alluvions récentes, d'anciens lits de l'Hérault.

FZ : alluvions actuelles, sablières (Baoutes)

Au Tertiaire :

G2 , G3 : marnes et calcaires riches de matière organique comme à Montoulieu où se trouve de la *lignite* exploitée autrefois.

M : galets de quartz, argiles et sables

Au Secondaire :

J7, J8, J9 : alternances de bancs d'argile et calcaires ; calcaires lithographiques (Vallée de La Vis) ; calcaires portant les traces de la bordure de la mer Téthys : récifs, coraux.

N 1a, N 3a, N 1b : calcaires argileux, marnes bleues.

S'il est des sentiments qui se dégagent de cette étude où l'auteur, qui n'est pas géologue, s'est efforcé de rester clair et simple – y a t'il réussi ? – c'est bien la modestie et l'impression de relativité. La modestie de notre condition humaine, de notre durée de vie comparée à ces millions d'années, celle de nos faibles forces comparées à ces poussées capables d'élever des montagnes de 5000 mètres... La relativité de notre cadre de vie, celle de la hauteur des mers, celle de notre climat actuel, de la végétation qui nous entoure, des races animales qui vivent près de nous.... De quoi réfléchir et finalement ne pas trop craindre la suite, tout en nous efforçant de ne pas saccager notre belle nature dont nous sommes responsables pendant notre courte vie.

Bruno GRANIER

Les enfants en cuisine

Miam ! Miam! "Les pommes-chèvres !"

En octobre a eu lieu la semaine du goût. On en parlait dans les journaux, dans les écoles et les cantines. J'ai pensé vous donner une recette bien de la région mais le journal était imprimé.

C'est une recette que mon petit-fils m'avait apportée lorsqu'il était en grande section d'école maternelle "les pommes chèvres"; C'était facile pour des élèves de 5 ans. Maintenant régulièrement nous en faisons à la maison.

Nous choisissons de belles pommes reinettes (1 par

personne) et des fromages de chèvre un peu frais (1/2 par personne sectionné dans le sens de la hauteur) plus des ramequins assez grands (8 cm au moins de diamètre).

Voici la recette :

- 1)Epluche les pommes, enlève le milieu, coupe les en petits dés.
- 2)Fais les cuire à feu doux dans une casserole avec un peu d'eau jusqu'à ce qu'elles ramollissent.
- 3)Après la cuisson, mets la compote dans une assiette et écrase la bien avec une fourchette.

4)Verse la compote dans chaque ramequin et pose le 1/2 fromage dessus.

5)Place les ramequins sous un gril ou dans un four chaud. Sors-les quand le fromage est bien doré dessus. Déguste les tièdes au début ou à la fin du repas.

J'ai eu mis dans la compote quelques gouttes de citron ça parfume mais ce n'est pas nécessaire

Bon appétit
Josette THEROND

Des nouvelles du Sénégal



**Le
courrier
des
lecteurs**

Nombreux sont ceux qui connaissent le Père Bernard DIOUF venu à plusieurs reprises dans notre village. Nous vous communiquons ici in extenso les dernières nouvelles qu'il nous fait parvenir, datées du 15 décembre.

« Mes chers amis
Je vous remercie tous pour l'accueil et l'ouverture que vous m'avez réservés lors de mon séjour dans le village. Certes je suis habitué au milieu, mais chaque passage est toujours marqué d'une particularité. Celle de ce séjour a été la fin d'été et l'arrivée de l'automne et les visites médicales. Par ailleurs vous avez eu connaissance de ma nomination à Mar-Loj d'où je vous écris? En effet, j'ai rejoint mon poste le 16 novembre après avoir

longtemps fait mes cartons. La mise en place et le début du travail pastoral ont été presque simultanés. Le village où se trouve la mission est composé de 6 quartiers chrétiens et musulmans. J'ai déjà visité les autorités musulmanes et 53 familles. Je me rendrai dans les deux autres villages musulmans la semaine prochaine. Mon héritage se présente très lourd. Le prêtre qui m'a précédé avait beaucoup de moyens par les aides qui lui venaient de Suisse sa patrie. Il a installé un dispensaire, une école, une église, un presbytère. Parce qu'il a été malade et rapatrié je n'ai pas eu l'occasion d'échanger avec lui. Il semble qu'il est revenu et va être ailleurs. La communauté chrétienne

ayant été habituée à certains dons, je me retrouve sans intentions de messe. Heureusement que vous m'en aviez confié et que la procure diocésaine m'a remis une enveloppe. Je suis coupé du continent et pour traverser il me faut prendre la pirogue et revenir aussitôt. Dans cette nouvelle mission où je me suis senti interpellé, je fais peau neuve et je me réjouis de pouvoir m'investir. Je compte sur votre soutien sprituel, moral et matériel surtout en ce qui concerne les intentions de messe.
Abbé Bernard DIOUF »

Ceux qui veulent aider le Père Diouf peuvent contacter Mme Anne-Marie CAIZER-GUES, chemin des Ballats à St Bauzille de Putois. Merci pour lui.

Agonés et sa boucherie

Complément sur l'inventaire que nous avons publié dans notre numéro 56 de ce journal qui concernait les professions au début du siècle.

Il n'avait pas été fait mention d'un artisan boucher sur la commune d'Agonés (les documents que nous possédions ne le comportaient pas). Il s'agissait de la boucherie d'Eugène MONTEIL et son fils Léonce MONTEIL (situé au milieu du village) qui a pris sa suite jusqu'au début de la guerre de 14/18. Date à laquelle la boucherie a fermé. Les animaux vendus était le veau, mouton, agneau et chevreau. Pour ce qui est du cochon celui-ci faisait partie de l'élevage personnel de tous les habitants comme les poules et les lapins

(LP)



Nouvelles activités

Médecin

Docteur PEPEY Claudie

Diplômée en médecine exotique

11 Place du pré 04.67.73.31.03

Reçoit sur rendez-vous

Médecine générale, Homéopathie

CASA-MIA (Agence de construction)

5 Place du Christ 04.67.73.17.85

- Début de l'activité 2000

- 7 employés

- Construction, conception, suivi de chantier, financement, permis de construire, terrain, chiffrage, métré. (Une autre agence 1155 Av. du clapas, St GELY)

Menuisier

SARL VERIBOIS

ZAE le Frigoulet 04.67.73.40.70

- Début de l'activité 2000

- un employé

- Fabrication de meubles de cuisines en bois massif décoration et marqueterie personnalisée.

(volets sur mesures)

DEUX ROMANS

LES CHIENS SAUVAGES

de Michel Peyramaure

auteur de:

- 1) - *La passion Béatrice*
- 2) - *Suzanne Valadon*
- 3) - *Jeanne d'Arc*

Un roman historique sous le règne de Louis XIII où les paysans du Périgord ploient sous les impôts et les exactions des soldats. Périodiquement ils s'insurgent. On appelle ces révoltés de la misère les "croquants".

L. P. C.

CHRONIQUE D'UN ETE CEVENOL

de René Barral

natif de Saint Bresson (30)

Un récit, un témoignage sur une période révolue ; une époque après-guerre où l'on menait une existence rude, mais malgré tout joyeuse et animée.

En toile de fond la vie d'un village cévenol dans les années 50 où des rivalités et des querelles couvent, des complots se trament entre des personnages entiers, hauts en couleurs, comme pour exemples: " Ficelle" le sourcier, "Barbaste" le braconnier et beaucoup d'autres... Une histoire d'amour aussi où il faut choisir entre vivre au village ou à la ville.

A lire!

Danielle BOUTIER-GIRARD

*Noubliez pas,
le rendez-vous annuel
du journal
fin février !*

"POUR AIDER LE PUBLIAIRE, VOTRE JOURNAL ?"

Faites nous un don du montant de votre choix par espèce ou par chèque à l'ordre de LO PUBLIAIRE SANT BAUZELENC C.C.P. 25278X Montpellier

Adressé à "Lo Publiaire Sant Bauzelenc, Rue de la Roubiade, 34190 St Bauzille de Putois" ; ou le remettre à un membre du bureau du Publiaire .

La Grotte des Demoiselles

Un jour sur le Thaurac j'ai vu trois jolies filles
Aux longs cheveux dorés tout comme les jonquilles
L'une me dit bonjour et les autres de même
Et depuis ce jour là je crois que je les aime.
D'où êtes vous leur dis-je quel est votre domaine ?
C'est le Thaurac monsieur, venez on vous emmène
Et je les ai suivies, par leur grâce attirée
Invitée joliment par ces charmantes fées.
Me prenant par la main elles me conduisirent
Afin de me montrer leur charmant domicile.
Et de leurs mains agiles écartant les buissons
Je fis donc mon entrée, saisie d'admiration
Devant cette splendeur à jamais éternelle
Que l'on nomme depuis, Grotte des Demoiselles

Josette FOURCAND

En souvenir de mon grand-père

Il vient de naître ...

Il vient de naître, avec sa tête ronde,
Son tout petit museau et son regard immense ;
Il a offert ses premiers pas au monde
Et comme enivré des parfums de l'Alpe, il danse !

Danse heureux cabri ... Bientôt, sais-tu,
Il faudra vite apprendre ta vie de chamois,
Savoir que foudre et avalanches tuent
Et devenir de ta patrie de rocs, un roi !

Toi, l'âme fière du pays des cîmes,
Tu verras le soleil, à l'aube, les rougir
Et le noir de la nuit, tel un abîme,
Engloutir la montagne et te faire frémir !

Mais tu viens juste d'entrer dans la ronde
Avec ta bonne tête et ton regard immense ;
Tu as offert tes premiers pas au monde ...
Et tu te fiches bien de tout cela : tu dances !

Perrault Viénès

*On attend toujours qu'un lecteur
devine qui se cache derrière ce
pseudonyme*

*Entre les chênes verts et les
bouquets de thym,
La vigne et l'olivier, le
pied du romarin,
Une nature forte dévoile
ses couleurs,
Même les yeux fermés, en
humant ses senteurs
On ne peut se tromper, la
garrigue est ici,
Nous offrant ses richesses
et l'âme d'un pays.*

AM LEONARD

Couleurs et senteurs de la garrigue



La garrigue à l'honneur à Montoulieu.

La journée consacrée aux « couleurs et senteurs de la garrigue » que nous vous annoncions dans notre dernier numéro a bien eu lieu le 11 novembre 2000 dans notre village ; Dès le petit matin, cette journée s'annonçait bien et le soleil se levant sur la gelée matinale accentuait les différentes couleurs de notre vallée .

A dix heures tout le monde était déjà installé, les visiteurs pouvaient venir et ils furent nombreux à le faire .Des attractions les plus diverses les attendaient. Dans la salle de la mairie se trouvaient exposés des fossiles de la région. Tout à côté on pouvait visiter une très belle exposition « De pierres en épines...la garrigue » non loin de là les peintres de Saint Bazille nous présentaient des œuvres de qualité. Sur la place un grand chapiteau abritait les producteurs de Montoulieu qui faisaient déguster leurs produits pour notre plus grand plaisir. Un peintre réalisait un tableau devant nous, on nous expliquait

comment se nourrir avec des fleurs et des graines germées ...Ensuite on pouvait flâner devant les nombreux exposants, du tourneur sur bois de « cade » à l'escargot amoureux , des huiles essentielles à la charcuterie sans oublier les confitures artisanales, les santons de Provence, les fleurs séchées, les plantes aromatiques et décoratives...etc. De quoi remplir son panier de produits sains, naturels et variés... Des pêcheurs ont pu attraper de belles truites dans la piscine et le théâtre de verdure nous offrait une « drôle » de scène avec tous ces animaux (chiens, chèvres, moutons, canards, poules, lapins, pigeons, dindes ..etc et n'oublions pas l'ânesse et son ânon) qui semblaient avoir trouvé là un emplacement qui leur était destiné. Au fond sous un chapiteau était installée une très belle exposition d'animaux naturalisés .On a pu assister à des démonstrations de gavage de canards, de traite de chèvres, un peu plus haut le maréchal ferrant du village nous dévoilait tout son savoir faire .En fin de journée le sanglier tué lors de la battue du matin a été « raclé » et

dépecé sur place devant un public assez nombreux qui ne devait pas contenir trop d'âmes sensibles.

Pour cette journée spéciale les restaurants de Montoulieu nous avaient concocté de bon menus du terroir et « le grillon » abritait même les tableaux de deux peintres des environs.

Cette manifestation était donc très variée et à travers les différents thèmes proposés, les goûts et les idées de chacun y ont trouvé place le plus naturellement du monde .Une cohabitation des plus réussies .Nous espérons que toutes les personnes qui sont venues à Montoulieu ce jour-là sont reparties en ayant appris un peu plus de choses sur la garrigue et la regarderont avec un œil nouveau .

Le comité des fêtes de Montoulieu a organisé cette manifestation avec pour seul soutien financier la mairie de Montoulieu .

Nous remercions tous ceux qui ont contribué au succès de cette première journée des

« couleurs et senteurs de la garrigue » A L'an prochain .

B. Lebon A M .Leonard.

L'impact de l'alimentation

Il n'est pas possible d'accuser un aliment particulier d'être responsable d'un cancer. Mais ce sont les comportements alimentaires dans leur globalité (régimes alimentaires) qui peuvent influencer l'apparition de cancer, surtout lorsque ces régimes sont permanents de la petite enfance à l'âge adulte. C'est le cas, par exemple, des pays où les conditions économiques ou climatiques, voire culturelle comme aux Etats Unis d'Amérique, ne permettent pas une nourriture suffisamment variée. Diverses évaluations épidémiologiques semblent montrer que, **dans les pays industrialisés, environ 30% des décès par cancer pourraient être attribués à des déséquilibres alimentaires.**

Ce sont les études sur les migrants qui ont fait supposer qu'il y avait un lien entre alimentation et cancer. Quand de nombreux Japonais sont allés vivre aux Etats-Unis, ils ont vu leur taux de cancer du sein et du colon augmenter. On a émis l'hypothèse que ce phénomène était dû à des modifications des modes de vie, en particulier de l'alimentation et, entre autre, à un régime beaucoup plus élevé en graisses saturées d'origine animale. Il est difficile, cependant, d'isoler les effets spécifiques de tel ou tel aliment ou nutriment (composant chimique des aliments) dans les études épidémiologiques, et l'effet du régime alimentaire est beaucoup plus complexe. **A l'heure actuelle, il n'existe pas de "régime" anticancer, pas davantage d'ailleurs de médicaments, de vitamines ou de sels minéraux qui soient recommandables dans ce but.**

A travers le monde...

La nature du problème entre comportement alimentaire et cancer varie selon les régions du globe et aucune recommandation ne peut

être internationalisée ou vulgarisée à l'échelle de la planète.

En effet, dans nos sociétés occidentales, la suralimentation est un des problèmes majeurs. Les régimes sont bien souvent d'une teneur élevée en graisse et calories et cela peut expliquer l'incidence élevée de certains types de cancers. Ceux-ci sont, par ailleurs, bien moins fréquents là où la malnutrition et la sous-nutrition prédominent, mais où les espérances de vie sont plus courtes..

La conservation des aliments par le sel est à l'origine de la formation de substances cancérigènes appelées nitrosamines. Leur rôle dans le développement des cancers de l'estomac et du nasopharynx (zone située en arrière des fosses nasales) a été bien démontré. Les cancers de l'estomac sont en voie de disparition dans les pays où la conservation par le sel a été largement réduite. Les cancers du nasopharynx sont fréquents en Afrique du Nord et constituent un problème majeur de santé publique en Asie du Sud-Est. En Afrique, la contamination des arachides par des moisissures entraîne la formation de toxines (aflatoxines) qui, associée au virus de l'hépatite B, entraîne une incidence élevée de cancer du foie.

Alors quelles recommandations ?

L'état de santé de chaque personne dépend de multiples facteurs (âge, hérédité, environnement, mode et rythme de vie, conditions de travail) : la nourriture en terme de quantité et qualité est bien entendu un facteur important et déterminant de la santé. Il existe aujourd'hui une présomption scientifique suffisante pour penser que le risque cancer pourrait être réduit par le changement de certaines pratiques alimentaires. Les difficultés économiques, l'abondance ou l'absence des produits alimentaires, l'influence de la publicité ou tout

simplement de la mode ne favorisent pas l'équilibre alimentaire et rendent difficiles les changements de comportements.

Les recommandations jugées sûres, raisonnables et scientifiquement valides s'adressent uniquement aux personnes qui n'ont pas besoin de régimes spéciaux ou qui ne sont pas soumises à des traitements médicaux. A l'heure actuelle, aucun régime alimentaire ne peut être proposé en terme de traitement contre le cancer, mais les recommandations suivantes, quelque soit le pays où vous habitez, favoriseront votre santé :

- **Légumes et fruits toute ta vie consommera**
- **De sucreries et pâtisseries n'abusera**
- **Beurre et crèmes limitera**
- **Volaille et poisson préférera**
- **Boeuf, mouton, cochon modérera**
- **Huile végétale de préférence utilisera**
- **L'eau aux boissons sucrées favorisera**
- **Et le vin sagement consommera**
- **Ton poids surveillera**
- **Et régulièrement te remuera...**

Il est nécessaire d'insister aussi sur les modes de préparation, de conservation et de cuisson des aliments pour limiter la contamination microbienne, fongique et chimique. Que ce soit le nettoyage, les modes de congélation ou de cuisson, la vigilance doit être toujours présente, en particulier dans les pays "chauds" où certains micro-organismes pullulent, où l'eau manque et où la conservation par le froid (chambre froide, réfrigérateurs...) n'est pas encore suffisamment répandue.

Pr. H. Sancho-Gamier et Sabine Perrier-Bonnet

*Extrait du GEFLUC
Centre Epidaure Montpellier*

Présents : MM .CAMBON F ;
DEFLEUR. J ; ROUGER P ; ISSERT
G ; REBOUL J ; FLOURIAC G ;
VERDIER P ; CLEMENT P.
Mmes : BOUVIE B ; CLAIRET L.
RICOME M ;

Absents : OLIVIER G (procuration à
F. CAMBON)
PEYRIERE M (excusée).

Secrétaire de séance : CLAIRET L.

Le compte rendu de la réunion
précédente ayant été approuvé,
Monsieur le Maire ouvre la séance de
ce jour qui appelle l'examen des
affaires suivantes :

I VOTE DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES

Commune :

le budget s'équilibre comme suit :

section de fonctionnement

Dépenses/Recettes : 221 000 f

section d'investissement

Dépenses/Recettes : 62 743 f

Service eau - assainissement

section de fonctionnement

Dépenses/Recettes : 182 619 f

section d'investissement

Dépenses/Recettes : 23 619 f

Ces deux budgets sont adoptés à
l'unanimité.

II DESAFFECTATION DU BATIMENT SCOLAIRE

Le bâtiment du 35 ter avenue du
Chemin neuf est actuellement libéré

de toute activité scolaire. En effet, les
deux classes ont été transférées dans
le bâtiment du 29 Avenue du Chemin
Neuf et Monsieur CARAYON qui a été
admis à faire valoir ses droits à la
retraite a quitté le logement qu'il
occupait au premier étage.

Un projet d'extension de l'école a été
déposé par la communauté de
communes pour la création de deux
nouvelles classes.

Il est donc vraisemblable que ce
bâtiment ne sera plus affecté au
service scolaire.

Par conséquent, il est maintenant
possible de demander sa
desaffectation.

Le conseil municipal se prononce par
9 voix pour, 2 contre (VERDIER,
FLOURIAC), 1 abstention
(CLEMENT).

III GARANTIE D'EMPRUNT

Dans le cadre de la réhabilitation de
la maison FABRE, la Société Hérault
Habitat et Ruralité avec laquelle un
bail emphytéotique a été signé, a dû
réaliser un emprunt de 540 000
francs.

La Caisse d'Epargne, organisme qui a
accordé le prêt, exige une garantie de
la part des collectivités.

Le Conseil Général s'est porté garant
à hauteur de 80 %, à condition que la
commune se porte garante des 20 %
restants. Ce qui revient à garantir
une somme de 108 000 francs au
taux de 3,80 %, soit des annuités de
8 293,24 francs pendant 18 ans.

Le Conseil, à l'unanimité accorde sa

garantie à la Société Hérault Habitat
et Ruralité.

IV VENTE E.G.C.

Les négociations pour la vente du
bâtiment situé au 1 Chemin du Mas
de Banal sont maintenant terminées,
et un accord a été conclu avec
Monsieur Patrick PEYRIERE qui a fait
une offre d'achat au prix de 300 000
francs. La vente peut donc être
conclue par la signature de l'acte.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le
maire à signer.

V REGIME INDEMNITAIRE DES ASTREINTES :

Le fonctionnement du nouveau
lagunage, tout comme le pompage
d'eau potable exigent une
surveillance continue. Cette
surveillance est électronique, mais les
systèmes sont reliés à un système
téléphonique pour intervenir dès qu'il
y a un problème.

Il est donc demandé aux agents du
service technique d'accomplir à tour
de rôle une astreinte à domicile.

Ces agents peuvent bénéficier d'une
indemnité d'astreinte qui est fixée par
voie réglementaire. Le Conseil
Municipal à l'unanimité, accepte la
création de cette indemnité.

L'ordre du jour étant épuisé, la
séance est levée à 22 heures.

Présents : MM .CAMBON F ;
DEFLEUR. J ; ROUGER P ; ISSERT
G ; REBOUL J ; FLOURIAC G ;
VERDIER P ; CLEMENT P.
Mmes : BOUVIE B ; PEYRIERE M

Absents : OLIVIER G (procuration à
ROUGER P)
CLAIRET (procuration à CAMBON F).
RICOME (procuration à BOUVIE B)

Secrétaire de séance : FLOURIAC G

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le

Maire demande l'autorisation d'ajouter
deux points à l'ordre du jour :
l'adhésion de la commune au contrat
de groupe conclu par le Centre de
Gestion pour l'assurance du
personnel.

la définition du périmètre de
l'association du pays Pic Saint Loup

Après approbation du compte rendu
de la séance précédente, monsieur le
Maire ouvre la séance de ce jour qui
appelle l'examen des questions
suivantes :

I MARCHE DE LA SALLE DES RENCONTRES :

Monsieur le Maire rappelle aux
membres du Conseil que lors de
l'ouverture des plis pour les travaux
de la salle des rencontres, le lot
électricité avait été attribué à
l'entreprise SMEEC, qui avait donné
la première tranche en sous-traitance
à Monsieur Frédéric LAMOUREUX,
artisan à Saint Bauzille de Putois.

Entre temps, l'entreprise SMEEC a

été placée en liquidation judiciaire. Les travaux pour la deuxième tranche ont repris depuis fin novembre. Afin de pouvoir poursuivre les travaux d'électricité, il est possible de résilier le marché avec cette entreprise et de désigner un nouveau titulaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour désigner Monsieur LAMOUREUX comme nouveau titulaire du lot Electricité, dans le marché de travaux de la salle des rencontres.

II DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDITS :

1 - Décision modificative Budget M14 :

Afin de pouvoir inscrire budgétairement la vente de bâtiment effectuée par la commune, il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

l'inscription définitive se faisant par

c/675 : + 300 000	c/775 : + 300 000
-------------------	-------------------

une inscription au c/213 de la section d'investissement soit + 300 000 francs en recettes.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette décision.

2 - Virement de crédits Budget Ordures Ménagères :

Les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Le Conseil accepte à l'unanimité.

c/6063 :	- 6000	c/6411 :	+6000
c/654 :	- 1000	c/6718 :	+ 1000
TOTAL :	- 7000	TOTAL :	+ 7000

III SIVOM GANGES - LE VIGAN :

1 - Transformation du SIVOM en Syndicat Mixte :

Dans sa séance du 12 octobre 2000, le SIVOM Ganges Le Vigan s'est transformé de plein droit en syndicat mixte Ganges - Le Vigan, car les communes adhérentes du canton de Ganges se sont regroupées en communauté de communes.

Conformément à l'article L 5214 21 du Code général des collectivités territoriales, les communautés de communes se substituent aux communes membres pour les représenter au sein du syndicat. Le Conseil Municipal prend acte de cette transformation.

2 - Compétences du Syndicat Mixte :

Le syndicat Mixte a redéfini ses compétences en ajoutant à l'article 2 de ses statuts :

« Le syndicat a pour objet la réalisation d'études, de travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général et répondant au cadre fixé par l'article 31 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et par l'article L 151-36 du Code Rural, dans les domaines de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau et des ressources en eau.

I - Le syndicat aura principalement pour objet :

la mise en oeuvre d'une politique d'aménagement concertée des ressources en eau du haut bassin versant de l'Hérault, l'entretien des berges et des ouvrages sur l'ensemble du réseau hydrographique, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques ainsi que des formations boisées riveraines. »

Le Conseil approuve les nouveaux statuts.

IV CENTRE DE GESTION - ASSURANCE DU PERSONNEL :

Le Centre de gestion négocie les contrats d'assurance du personnel pour les communes adhérentes.

Un nouveau contrat vient d'être conclu et la CNP a été désignée comme assureur, la SOFCAP continuant à assurer la gestion administrative.

La commune a la possibilité de souscrire à ce contrat par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions auprès des compagnies d'assurance précitées, et autorise le

maire à signer ces conventions.

V ASSOCIATION DU PIC ST LOUP - HAUTE VALLEE :

1 - Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les trois associations

Charte Intercommunale du CODEPIC
Charte Intercommunale de la Haute Vallée de l'Hérault

Pays d'Accueil touristique « Pic St loup - Haute Vallée »

ont fusionné pour créer l'association du « Pays Pic Saint Loup - Haute Vallée de l'Hérault », préfiguration du nouveau territoire défini par la loi « Le Pays ». Il convient donc de se prononcer sur le périmètre de création du futur pays, qui est pour l'instant composé des 41 communes adhérentes aux trois associations précédentes ; périmètre qui sera soumis au préfet pour approbation, et donner mandat à l'association pour mettre en place ce « pays ».

2 - La Commune de Saint Gély du Fesc a manifesté le souhait d'être intégrée dans le périmètre du futur pays. Or, cette commune ne fait pas partie de l'association car elle ne faisait partie d'aucune des trois associations fusionnées.

Cette demande pourra être examinée lors de la prochaine assemblée générale de l'association, mais le Conseil Municipal peut d'ores et déjà émettre un avis sur le rattachement de cette commune.

Le Conseil à l'unanimité, donne son accord au dépôt de candidature du pays « Pic St Loup - Haute Vallée de l'Hérault » auprès de Monsieur le Préfet et donne mandat à l'association, pour mettre en place le Pays, et se prononce contre le rattachement de la Commune de Saint Gély du Fesc au Pays.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Présents : J. CAUSSE, D. MARTIAL, A. BERTRAND, BOURGET E. MARTIAL M.

M. GAY, A. SARMEO
M. VIALA donne pouvoir à M. CAUSSE, Mme GRANIER donne pouvoir à M. D. MARTIAL, Mme PEPEY donne pouvoir à M. BOURGET

Absents et excusés : H. VAIRON
A. BERTRAND est nommé secrétaire de séance.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle le contentieux qui oppose la commune à M. BAUDOUIN J.L. concernant un arrêté de permis de construire. Il présente le dossier de défense remis par les services de la Direction départementale de l'Équipement et informe le conseil de la nécessité de l'autoriser à ester en justice pour cette affaire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à ester en justice et à entreprendre

toutes les démarches nécessaires pour résoudre ce problème.

DIA : COMBET/FONTUGNE

Monsieur le Maire fait part du projet d'acquisition par Mme FONTUGNE d'une parcelle située en section B n° 241 et 242 pour un total de 13 a 75. Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

CONTRAT SAUR. Avenant n° 1

Monsieur le Maire expose au conseil que par suite d'une restructuration de l'entreprise SAUR, titulaire du contrat de service de distribution d'eau potable sur la commune, il convient d'autoriser la SAUR à procéder à l'apport de cette branche d'activité à sa filiale SAUR FRANCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le transfert du contrat de distribution d'eau potable par la SAUR à sa filiale SAUR FRANCE et autorise le Maire à signer l'avenant.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable transmis par la Direction de l'Agriculture.

Ce rapport n'appelle pas de commentaires particuliers de la part du Conseil Municipal qui l'adopte tel que présenté.

RADIO PIC ST LOUP

Monsieur le Maire fait part de la demande de soutien de Radio Pic St Loup dans le but d'obtenir du CSA une autorisation d'émettre sur la région Pic St Loup et moyenne vallée du Vidourle. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h

Présents : J. CAUSSE, A. BERTRAND, BOURGET E. MARTIAL M., Mmes GAY M et GRANIER S.
M. VIALA donne pouvoir à M. CAUSSE,

Absents et excusés : H. VAIRON, D. MARTIAL, CL PEPEY, A. SARMEO
A. BERTRAND est nommé secrétaire de séance.

PAYS D'ACCUEIL PIC SAINT-LOUP HAUTE VALLEE DE L'HERAULT

Projet de Pays

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. SOUCHE concernant le périmètre ainsi que de la lettre de M. VINCENT Maire de St Gély du Fesc demandant à rentrer dans la structure du Pays d'accueil. Après en avoir longuement délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de ne rentrer dans le Pays d'accueil que si la commune de St Gély y est incluse, considérant son appartenance au Siaa et au Sivom du Pic Saint-Loup.

SIVOM GANGE LE VIGAN

Transformation du Sivom en Syndicat mixte

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans sa séance du 12 octobre 2000, le Sivom Ganges le Vigan s'est transformé de plein droit en syndicat mixte Ganges Le Vigan en raison de la présence, dans la structure intercommunale, de communes également membres d'une communauté de communes.

Il indique que, conformément à l'article L 5214-21 du Code général des collectivités territoriales, les communautés de communes se substituent donc aux communes membres pour les représenter au sein du syndicat : les délégués communautaires siégeant en lieu et place des représentants des communes. Tandis que les communes membres non adhérentes à une communauté de communes sont toujours directement représentées.

Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte de la transformation du Sivom Ganges le Vigan en Syndicat mixte Ganges Le Vigan.

Compétence du Syndicat mixte

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte Ganges Le Vigan, dans sa séance du 12 octobre 2000 a redéfini ses compétences en ajoutant à l'article 2 de ses statuts : « le Syndicat a pour objet la réalisation d'études, de travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général et répondant au cadre fixé par l'article 31 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et par l'article L 151-36 du Code rural, dans les domaines de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau et des ressources en eau.

Le Syndicat aura principalement pour objet :

1. la mise en oeuvre d'une politique d'aménagement concertée des ressources en eau du haut bassin

versant de l'Hérault.

2. l'entretien des berges et des ouvrages sur l'ensemble du réseau hydrographique
3. la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques ainsi que des formations boisées riveraines ».

Conformément à l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant de chaque structure intercommunale adhérente au nouveau syndicat mixte doit délibérer dans un délai de trois mois favorablement à la modification des statuts.

Le **Conseil Municipal**, après délibération, **approuve les nouveaux statuts** du syndicat mixte Ganges-Le Vigan.

CONTRAT DE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES

Le maire expose

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires

relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

décide

article 1 : la commune charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprises par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agent affiliés à la CNRACL : décès, accidents du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité
- agents non affiliés à la CNRACL : accidents du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat 3 ans, à effet au premier janvier 2001
- régime du contrat : capitalisation.

article 2 : la commune autorise Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

NATURA 2000

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la DDA concernant le futur périmètre de la Directive Européenne Habitats NATURA 2000, dont le site n°36 est constitué par les Gorges de l'Hérault. Devant le manque d'information sur les modalités d'application de cette directive, et compte tenu du fait que la plupart des terrains concernés sur la commune relèvent de la propriété privée, le Conseil Municipal par 6 voix contre et une abstention (M. BOURGET) manifeste son désaccord.

Questions diverses

Acquisition de matériel

Le Conseil municipal décide de l'acquisition d'un panneau d'affichage pour la place de l'église et d'un radiateur pour la nouvelle salle des archives.

dégâts des eaux chez Mme Rey :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme Rey au sujet des dégâts causés chez elle par l'orage du 29 septembre. Sur le témoignage de M. Michel MARTIAL qui s'était rendu sur les lieux pendant les événements, il ressort qu'il s'agit en grosse partie de l'eau en provenance du chemin départemental. Le Conseil Municipal demande au Département de relever un peu la route pour éviter l'écoulement des eaux de pluies en direction du terrain de Mme REY.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

le Dimanche 15 octobre 2000

Présents : Mmes Lise Marie RAMBIER, BONNEMER Brigitte, ANTHAMATTEN Anne Marie, Ms CORVEZ Michel, BUSSAT Christian, APARISI Hubert

Absent : M. FRUTOS Marcel

1 Acquisition terrain agricole à "Bruyère"

M. le maire rappelle que divers candidats ont présenté des dossiers concernant cette acquisition ; Compte tenu de la proximité des

prochaines élections municipales, il est décidé à l'unanimité de réserver la réponse à donner à ces candidatures à un délai ultérieur.

2 Bâtiment communal à la "Vielle"

Monsieur le maire rappelle la précédente délibération aux termes de laquelle le conseil municipal avait décidé de conserver ce bâtiment situé entre la propriété de Monsieur SEBASTIA et celle de Monsieur CHAFIOL Jacques. Ces derniers sont

intervenues auprès de la mairie en invoquant l'importance pour eux d'acquiescer cet immeuble pour préserver leur tranquillité et qu'en outre, ils étaient parvenus à un accord entre eux sur la répartition de ce bâtiment.

Après discussion, il est décidé par six voix sur sept de vendre la totalité du bâtiment communal à Monsieur SEBASTIA et à Monsieur CHAFIOL Jacques aux conditions suivantes :

*La répartition s'effectuera selon l'accord intervenu entre eux

* Les frais d'acte et de document d'arpentage seront à leur charge ainsi que tous les frais qui pourraient en résulter.

* Les travaux concernant la mise aux normes de sécurité devront être exécutés dans de brefs délais à la suite de la signature de l'acte de vente

*L'acte authentique de vente devra préciser une servitude au détriment du fonds vendu : interdiction de surélever le bâtiment, d'en modifier les volumes et obligation de conserver l'aspect extérieur en pierre.

* La vente est consentie moyennant le prix global de 20000 F (Vingt mille francs)

*Tous pouvoirs sont donnés à M. le maire afin de signer les actes et d'effectuer les formalités dans ce sens.

3 Les projets en cours

DFCI BRUYERE

M. le maire informe les conseillers que l'acte administratif de vente concernant la vente par Mme COURREJOU Nicole de la parcelle de terre dont elle était demeurée propriétaire, a été signé le 15

septembre 2000.

ASSAINISSEMENT

Les subventions sont toujours très attendues compte tenu de la situation difficile relative à l'assainissement du camping municipal.

Malheureusement malgré le caractère d'urgence, l'agrément du Conseil Général n'a pas été obtenu.

CAMPING

A l'unanimité, il est décidé de déposer un dossier de demande de subvention pour obtenir des fonds européens en vue d'aménager le camping municipal.

SOURCE 3 BAUMETTES

M. le maire informe son conseil qu'une réunion doit avoir lieu le 12 octobre prochain concernant le projet de la zone de protection à réaliser autour de la source.

POINT PROPRE

Il va être prochainement mis en place des colonnes de tri (papier, carton, verre, emballage).

ORDINATEUR

M. le maire fait part des difficultés

rencontrées à cause de l'inadaptation de l'ordinateur à la suite notamment de l'établissement de la comptabilité M14 . Il est donc décidé d'acquérir un nouvel ordinateur et un logiciel plus adaptés

VENTE DE LA 404 EPAVE

Suite à l'affichage de la vente de la 404 en qualité d'épave, une seule offre a été faite

en mairie par M. BUSSAT pour un montant de 2000 F.

Il est décidé à l'unanimité de lui vendre cette épave.

(M. BUSSAT n'a pas participé au vote)

FOIRE DU 11 NOVEMBRE 2000 SUBVENTION AU COMITE DES FÊTES

La subvention accordée au Comité des Fêtes pour couvrir les frais d'organisation de la foire du 11 novembre 2000 s'élève à 18500 F dont 12000 F pour la location du chapiteau et affiches

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

le Vendredi 24 novembre 2000

Présents : Mesdames COLLET ANTHAMATTEN A.M.BONNEMER B.RAMBIER L.M

Ms CHAFIOL G. LEBON C

Absents : Ms FRUTOS M., non excusé

M APARISI H. CORVEZ M. BUSSAT C, excusés

1 RENCONTRE DES DEUX CANDIDATS POUR L'INSTALLATION AGRICOLE à BRUYERE

Le conseil municipal souhaite rencontrer les deux candidats les plus intéressants pour l'achat de 2 HA sur Bruyère dans le but d'une installation agricole afin de :

- voir si leur projet tient toujours
- leur expliquer qu'il était difficile à proximité de l'échéance du mandat électoral de les engager dans une installation (retard pris dans le cadre du D.F.C.I)

Le conseil accueille M. GIROD et son épouse qui souhaitent s'installer en apiculture avec la création d'une miellerie et vente directe.

Le projet est très avancé et M. GIROD est impatient d'une décision.

Le conseil accueille ensuite Mme BETSCHEN pour un projet d'installation en culture de plantes aromatiques et médicinales. Ses études sont en phase finale.

Après discussion, le conseil trouve les deux projets très intéressants mais ne délibère pas sur le choix d'un candidat.

2 SUBVENTIONS

M. le maire donne lecture des demandes de subventions présentées par divers organismes

Après délibération, le conseil accorde les montants suivants sur les crédits

de l'article 65748

Contrat Temps Libre (ass. Sports et Jeunesse THAURAC) 7500 F

Sou des écoles laïques 3000 F

Rallye math 200 F

Lo Publière Sant Bauzelenc 1000 F

3 MISE EN ROUTE DES PROJETS ASSAINISSEMENT ET CAMPING

M. le maire informe les conseillers qu'une subvention de 290206 F est accordée par le Conseil Général pour la création du bloc sanitaire du camping. Il informe d'autre part que la DDASS n'autorise pas l'ouverture du camping en 2001 si rien n'est fait avec les sanitaires existants. Il propose donc de ne pas attendre une éventuelle subvention de l'Europe qui ferait perdre un an et de lancer ces travaux, sachant qu'ils sont malgré tout liés à la réalisation de l'assainissement de l'Eglise. La subvention pour l'assainissement de

l'Eglise n'est pas encore accordée par le Conseil Général. Il semblerait cependant qu'elle le soit, début janvier.

Mme ANTHAMATTEN déplore de réaliser le bloc sanitaire avant l'assainissement. M. le maire précise que, en cas de non-réalisation de l'assainissement en début d'année, il est toujours possible de se raccorder au réseau actuel (4 M de raccord) étant bien entendu qu'il ne fonctionne plus de façon convenable depuis 3 ans.

Après discussion, le conseil décide par 4 voix pour et une contre de lancer la construction du sanitaire et d'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette réalisation et de maintenir la demande de subvention à l'Europe pour l'agrandissement du camping (2* tranche)

4 VIREMENTS DE CREDITS.ANNULATIONS DIVERSES

M. le maire informe que le budget ayant été bien maîtrisé, il n'est pas nécessaire de faire un B.S.

Cependant, afin de pouvoir mandater certaines factures en fin d'année, il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes

Section de fonctionnement :

article 616 = -38000 F

article 6451 = + 20000 F

article 6413= + 10000 F

article 6531= + 5000 F

article 673 = + 3000 F

Le conseil approuve les diverses modifications

M. le maire présente les demandes d'annulations suivantes :

*Facture d'eau 1999 7859.36

F :Annulation partielle pour 3566.06 F(fuite d'eau)

* Loyers 2000 : annulation refusée

5 INFORMATION SUR LE PAYS

le conseil municipal ne comprend pas pourquoi au gré d'intérêts purement politiques, on nous propose un pays avec le VIGAN et un an après un pays avec le Nord MONTPELLIER

Ce point demandant des éclaircissements, le conseil décide de remettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

6 SIVOM LE VIGAN

Le SIVOM GANGES LE VIGAN comportant désormais des communes et des structures intercommunales s'est transformé de plein droit en SYNDICAT MIXTE au cours d'une réunion du 12 octobre 2000. le syndicat a également précisé ses compétences dans le cadre fixé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et de l'article L 151.36 du code Rural.

Le conseil municipal, après délibération, prend acte de la transformation du SIVOM GANGES LE VIGAN en SYNDICAT MIXTE GANGES LE VIGAN et approuve les nouveaux statuts.

7 PERSONNEL COMMUNAL : PRIMES CHANGEMENT DE GRADE CREATION DE POSTE

Le conseil décide de reconduire le régime indemnitaire pour l'année 2000

Prime de service pour M. GHISALBERTI (3% du TBMA) soit 3196.F 44

Enveloppe complémentaire à répartir entre le personnel statutaire soit 4772 F

M. GHISALBERTI aurait la possibilité sous réserve d'accord de la Commission Administrative Paritaire d'être promu Agent Technique Principal à compter du 1*janvier 2001
Devant cette éventualité, le conseil décide de créer un poste d'Agent Technique Principal

le poste d'Agent Technique Qualifié serait alors supprimé si toutes les conditions sont réunies

8 COLIS DE NOEL 2000

Mmes BONNEMER, RAMBIER et ANTHAMATTEN sont chargées de confectionner les colis de Noël 2000 pour les personnes de plus de 65 ans
Le conseil décide d'allouer le montant nécessaire

9 QUESTIONS DIVERSES

La mise en route du journal municipal : date de réunion à prévoir
Gâteau des rois : la date est fixée au janvier 2001 avec les voeux de la mairie à la population
Le journal municipal devra être prêt pour cette date

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 0 H 20

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du Jeudi 27 Septembre à 20 h 30

le Conseil est accueilli en Mairie de Montoulieu par Guilhem CHAFIOL, Maire. Celui-ci se félicite que le Conseil se tienne en alternance dans les communes membres de la Communauté. Jacques RIGAUD, Président de la Communauté remercie Monsieur le Maire pour son accueil, évoque son attachement personnel à la Commune de Montoulieu et réaffirme la volonté de la Communauté d'agir pour

l'ensemble du territoire communautaire au bénéfice de tous ses habitants.

Avant l'ouverture de la séance une présentation est faite par Maud MERPILLAT et Céline FAGES de l'ODAC(Office Départemental d'Action Culturelle) de l'étude qui a été réalisée par cette dernière pour la Valorisation du chemin des Meuses à Cazilhac.

A la suite de cette présentation plusieurs interventions soulignent la grande qualité de cette étude particulièrement complète et sérieuse. Elle permet de disposer de l'ensemble des éléments historiques et iconographiques nécessaires à la valorisation du chemin par l'implantation de panneaux explicatifs . L'ensemble des élus exprime son accord pour que soit poursuivie l'étude technique et

financière de ce projet qui sera soumis à la commission compétente et au Conseil.

1 : Désignation du Bureau d'études chargé de l'étude OPAH- Demandes de subventions à l'Etat et au Département.

Monsieur le Président expose au Conseil les différentes réponses à la consultation de bureaux d'études pour l'étude de réalisation d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de la Communauté. Quatre offres ont été reçues

- 1) SARL CESER ACCORE
Urbanistes Associés : 164 225 F HT
(196 413,10 F ITC)
- 2) SARL URBANIS 163 300 F HT
(195 307,00 F TTC)
- 3) SARL IN SITU Etude et Conseil
208 500 F HT (249 366,00 F
TTC)
- 4) ADELE Consultants ADEUS
208 000 F HT (248 768,00 F
ITC)

Les services de la DDE ont examiné les réponses qui sont toutes recevables.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre la moins disante à savoir celle d'URBANIS et de confirmer les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général compte tenu du nouveau Plan de Financement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil adopte cette proposition.

2- Signature d'une Convention avec le Pays d'Accueil Touristique Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault et versement de la subvention :

C'est la Communauté qui compte tenu de sa compétence en matière de développement touristique prend à sa charge la contribution de 9F/habitant au Pays d'Accueil. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et le Pays d'Accueil, et à opérer le versement de la subvention (9F X 8542 Habitants = 76 878 F). Cette somme est inscrite au budget 2000 de la Communauté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil décide d'autoriser le Président à signer la convention et à verser la subvention d'un montant de 76 878 Francs.

A l'occasion du vote de cette délibération le Conseil souhaite que suite à la fusion des différentes associations- Charte-CODEPIC- Pays d'Accueil, en une seule entité, contact soit pris rapidement avec le Président du SIVOM de la Haute Vallée de l'Hérault pour envisager sa dissolution et la reprise par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises des actions qui concernent son territoire (Maison des Entreprises, Ateliers Relais).

Un court débat s'instaure également sur la question des Pays compte tenu des liens géographiques de notre territoire avec l'espace Viganais et la création de l'association de préfiguration du Pays Pic St Loup-Haute Vallée de l'Hérault.

Ce débat sera repris ultérieurement.

3 : Réhabilitation des Meuses. Demande de subvention complémentaire à l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Rural.

Monsieur le Président expose au Conseil que la Réhabilitation des Meuses de Cazilhac et la Valorisation Touristique du chemin des meuses comporte un aspect développement économique qui peut rendre cette opération éligible à la Dotation de Développement Rural reversée aux groupements de communes à fiscalité propre pour la réalisation de projets de développement économique, social ou d'actions en faveur des espaces naturels.

Le Président propose de l'autoriser à solliciter cette aide.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil adopte cette demande d'aide au titre de la DDR.

4 : Réhabilitation des Meuses. Marché Négocié Lot n°1 Gros Oeuvre-Choix de l'entreprise :

Monsieur le Président expose au Conseil que lors de l'appel d'offres pour le chantier de Réhabilitation des Meuses le lot n°1 a été déclaré infructueux. La procédure de Marché Négocié a été choisie pour attribuer

ce lot. Un appel à candidatures lancé le 27 juin 2000 dernier a permis de choisir deux entreprises : ROUSTAN et FIRMIN FILS Ces entreprises ont établi les offres suivantes :

- ROUSTAN 126 286,00 F HT
(151 038,00 F -TTC)
- FIRMIN 124 392,00 F HT
(148 773,00 F -TTC)

Monsieur SIDOB RE, Architecte, a contrôlé les offres qui sont recevables .

Monsieur le Président propose au Conseil de retenir l'offre la moins disante : FIRMIN FILS pour un montant de 124 392,00 F HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil adopte cette proposition.

5: Ateliers-Relais pour les artisans à Ganges. Autorisation au Président de lancer la procédure pour le choix d'un architecte :

Lors de sa réunion du 20 Juillet dernier le Conseil a décidé de poursuivre sa réflexion sur la réalisation d'Ateliers Relais pour les artisans à Ganges. Il convient pour cela d'autoriser Monsieur le Président à entamer la procédure pour la consultation d'architectes susceptibles d'évaluer les besoins et de chiffrer le projet.

Il est également décidé de créer une commission d'appel d'offres comportant les mêmes délégués que celle qui avait été désignée pour le marché des Meuses de Cazilhac à savoir :

- Jacques RIGAUD
- Pierre SERVIER
- Yvon DELMAS
- André GUIRAUD
- Yves GAVALDA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil autorise le Président à lancer une consultation pour le choix de l'architecte concernant le projet des Meuses, et adopte la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

6: Décision Modificative n°2

Monsieur le Président expose au Conseil que suite à un reliquat de facture de l'entrepris DI BERNADO pour le marché de l'école Maternelle, il manque 4 000 Frs à l'article 900-2313 de l'opération " Ecole Maternelle

-Cantine Ganges ". Il propose de virer 4 000 Frs de l'article 901-2184 de l'opération " Acquisition Mobilier Scolaire " qui dispose d'un solde positif d'un montant de 86 833,05 F à l'article 900-2313 . La décision modificative se traduit de la manière suivante :

Opération " Ecole Maternelle - Cantine de Ganges "

900-2313 fonction 211 : + 4 000 F

Opération " Acquisition de mobilier scolaire "

901-2184 fonction 212: - 4 000 F

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil adopte cette décision modificative.

7: Nomination des représentants de la Communauté au Conseil d'Administration de l'Association Pays du Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault.

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes des Cévennes

Gangeoises au Conseil d'Administration de l'Association Pays du Pic St Loup - Haute Vallée de l'Hérault, trois représentants titulaires et trois représentants suppléants.

Titulaire Jacques RIGAUD
Suppléant Pierre SERVIER

Titulaire Jean-Pierre TERME
Suppléant Michel FRATISSIER

Titulaire Jacques DEFLEUR
Suppléant François CAMBON

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil adopte la nomination des ces représentants.

8: Nomination d'un représentant de la Communauté au sein du Conseil d'Administration du Collège de Ganges

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises au Conseil d'Administration du Collège de Ganges : Monsieur BUSSAT Christian.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil adopte cette nomination .

9 : Questions diverses

Messieurs GUIRAUD et CHANAL informent le Conseil des demandes formulées par le propriétaire de la grotte des Lauriers à Laroque qui souhaiterait permettre l'accès aux voitures et autocars jusqu'à la grotte par la réhabilitation de la route, création d'un rond point . La faisabilité technique de telles propositions paraît difficile. Il s'agit donc là d'un projet particulièrement important qui ressort de l'initiative privée ; il n'y a pas de possibilité juridique pour la Communauté de le prendre à son compte. La Communauté pourrait intervenir pour soutenir auprès des différents partenaires des propositions plus modestes, telles que celles du petit train utilisé précédemment en synergie avec les autres produits touristiques proposés sur notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance.

SERVICE MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE DE GARDE DIM. ET JOURS FERIES 1^{ème} TRIMESTRE 2001

lundi 01 janvier	DR MORAGUES	04.67.81.31.34.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.
dimanche 07 janvier	DR DUCROS	04.60.73.83.31.
	PH BRUN	04.67.73.70.05.
dimanche 14 janvier	DR DUPONT	04.67.73.87.95.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.
dimanche 21 janvier	DR MONNEY	04.67.81.32.84.
	PH VALAT	04.67.73.84.15.
dimanche 28 janvier	DR LAVESQUE	04.67.73.66.73.
	PH BOURREL	04.67.73.84.12.
dimanche 04 février	DR RENAUD	04.67.73.85.52.
	PH SCHOENIG	04.67.81.35.60.
dimanche 11 février	DR TEHIO	04.67.73.81.32.
	PH BRUN	04.67.73.70.05.
dimanche 18 février	DR DUPONT	04.67.73.87.95.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.
dimanche 25 février	DR MORAGUES	04.67.81.31.34.
	PH BOURREL	04.67.73.84.12.
dimanche 04 mars	DR DUCROS	04.60.73.83.31.
	PH VALAT	04.67.73.84.15.
dimanche 11 mars	DR SEGALA	04.67.73.91.83.
	PH SCHOENIG	04.67.81.35.60.
dimanche 18 mars	DR MONNEY	04.67.81.32.84.
	PH BRUN	04.67.73.70.05.
dimanche 25 mars	DR RENAUD	04.67.73.85.52.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.

Le Médecin de Garde le Dim. assure le service du Samedi 12h au Lundi 9h

La Semaine qui suit, il assure les urgences **de nuits en cas d'absence** du médecin traitant.

La Pharmacie de Garde le Dim. assure le service du Samedi 19h au Lundi 9h.

E T A T C I V I L

Agonés® - St Bauzille® - Montoulieu®

NAISSANCES

- ① Mathieu DE JESUS
- ① Fiona FAR
- ③ Lola PARENT
- ③ Jeremy CABRILLAC

MARIAGES

- ② Anne-Marie GRANDMONT et Etienne PIRON

DECES

- ② CHALIER Lucie épouse RAMBIER le 19.12.00
- ② FOUGEAT Henri le 23.12.00

Historique du château de Montoulieu .

Le château de Montoulieu apparaît pour la première fois dans le cartulaire de Gellone en 1156, sous l'appellation de « castrum de Monteolivo ». Il s'agit de l'acte le plus ancien indiquant la présence d'un château sur le lieu-dit de Montoulieu, le mont des Oliviers. En 1205, il est mentionné dans le cartulaire de Maguelone. Jusqu'au début du XVIII^e siècle, on le rencontre assez fréquemment dans le Liber de Memoriam, dans le pouillé... Cette fréquence est surtout due à l'importance des seigneurs locaux.

La famille de Montoulieu s'est particulièrement illustrée dans les métiers d'armes, rendant en cela hommage à son appartenance à la noblesse d'épée et à son ancienneté. Sur les 5 fils de Pierre de Montoulieu, 3 firent des carrières militaires. Théophile qui releva la seigneurie de Montoulieu et qui fut seigneur de Saint Hippolyte de Caton, de Saint Jean de Ceirargues, de Teillan, devint capitaine au régiment de Normandie, chevalier de Saint Louis. Son frère Louis obtint le grade de général major des armées du roi de Prusse et David fut nommé général de bataille des armées de Sardaigne. Claude, l'aîné, émigra en Hollande.

Derrière cette internationalisation des Montoulieu transparait la conversion de cette famille au protestantisme.

A partir du début du XVII^e siècle, l'histoire du château ne peut plus être dissociée de celle de l'avancée du protestantisme dans les Cévennes et le Bas Languedoc. En 1624, la région de Saint Hippolyte du Fort sombre dans les Guerres de Religion et le

château de Montoulieu offre une position avantageuse : il permet de surveiller la route de La Cadière. En 1626, les religieux s'étaient en effet défendus depuis ce château et avaient harcelé les troupes royales, certainement avec la bienveillance des propriétaires. La même année, sur les ordres du cardinal de Richelieu qui souhaite mettre au pas la noblesse provinciale trop virulente, le château subit un démantèlement. Les tourelles sont abattues.

Plus tard, Pierre de Montoulieu, seigneur de Saint Hippolyte de Caton, défenseur de la "religion prétendue réformée" avait accueilli en son château des camisards en déroute. Montrevel, commandant des troupes royales en Languedoc, agacé par le soutien de la famille de Montoulieu aux camisards ordonna l'arrestation de ce puissant seigneur. Il l'accusa d'avoir reçu dans son château des camisards en déroute le 24 décembre 1703. Le château fut brûlé sous les yeux de son propriétaire et cet épisode marque la fin de l'occupation de cette bâtisse et certainement celle du village qui connut, au cours des Guerres de Religion, de nombreuses mésaventures.

Au pied du château s'étendait en effet un village composé d'environ sept maisons, d'un four et d'une chapelle du nom de Saint Etienne. On peut penser que son abandon est concomitant de la destruction du château. En effet, le 14 janvier 1704, le maréchal de Montrevel fait publier une ordonnance qui contraint les habitants du lieu de Montoulieu « de remettre, dans les trois jours, les

denrées comme grains, foin, vin, huile, chair, sel et autres choses servant à leurs subsistance à Saint Hippolyte » et à s'y rendre sous peine de pillage et de destruction du village. Sans la protection du château, les habitants du lieu de Montoulieu n'avaient plus guère de raison de se maintenir dans cette position élevée. L'abandon des habitations peut être envisagée aux alentours des années 1704-1705. Toutefois, sans "compoix", ceci restera une hypothèse.

Depuis le début de l'année 2000 le « Castellans » n'a plus du tout la même allure ; En effet, tous les arbres qui se trouvaient dans l'enceinte même du château ont été coupés et nous le découvrons d'une manière différente. Il nous semble beaucoup plus imposant et on le voit de très loin. Quand après une belle promenade on arrive au « Castellans » on peut voir les différents vestiges de ses bâtisses ce qui n'était guère possible auparavant. On peut aussi imaginer plus facilement à quoi pouvait ressembler l'ancien village.

La municipalité de Montoulieu a entrepris les démarches nécessaires pour faire du « Castellans » un site protégé ; Cette protection pourrait éviter un éventuel projet de décharge tout proche de ce lieu.

Le château de Montoulieu continue donc de veiller sur une vallée paisible et quand le soleil se couche sur les vieilles pierres il nous est donné d'admirer un spectacle du plus bel effet.

B Lebon AM Leonard